



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

Demande de carte d'identité mineur

Présence de l'intéressé obligatoire ainsi qu'un des parents au dépôt de la demande

Pré-demande conseillée sur le site de l'ANTS (venir avec le n°)

PREMIERE DEMANDE / RENOUEVELLEMENT

- ▶ 1 photo d'identité (-de 6 mois) et n'ayant jamais été utilisée pour une autre demande
Consignes : Ne pas sourire, tête nue, de face sur fond blanc, rien dans les cheveux, bouche fermée, avec ou sans lunettes (Attention si vous gardez vos lunettes : pas de reflet et ne pas couper les yeux avec la monture) + logo « photo conforme », ne pas les découper
- ▶ copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dématérialisation par la ville de naissance)
Pour obtenir ce document, adressez-vous à la mairie de votre lieu de naissance ou présentation d'un passeport en cours de validité
- ▶ justificatif de domicile de moins de 6 mois
facture: SAUR , EDF, téléphone, (attention il s'agit bien d'une facture pas d'un contrat d'abonnement) ou dernier avis d'imposition

PERTE OU VOL

- ▶ 1 photo d'identité (-de 6 mois) et n'ayant jamais été utilisée pour une autre demande
Consignes : Ne pas sourire, tête nue, de face sur fond blanc, rien dans les cheveux, bouche fermée, avec ou sans lunettes (Attention si vous gardez vos lunettes : pas de reflet et ne pas couper les yeux avec la monture) + logo « photo conforme », ne pas les découper
- ▶ copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dématérialisation par la ville de naissance)
Pour obtenir ce document, adressez-vous à la mairie de votre lieu de naissance ou présentation d'un passeport en cours de validité
- ▶ déclaration de perte ou de vol (**S'adresser à la gendarmerie pour un vol et en mairie pour une perte**)
- ▶ justificatif de domicile de moins de 6 mois
facture: SAUR , EDF, téléphone, (attention il s'agit bien d'une facture pas d'un contrat d'abonnement) ou dernier avis d'imposition
- ▶ 1 -timbre fiscal de 25 euros (**bureau de tabac ou en ligne en dématérialisé sur le site timbres.impots.gouv.fr**)

Dans les 2 cas pièce d'identité du parent qui signe l'autorisation parentale et livret de famille

Attention tous les justificatifs doivent être des originaux, les copies ne seront pas acceptées, si besoin d'autres pièces peuvent vous être demandées